

Construire et optimiser votre politique handicap

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX 2024

Présentiel / Distanciel:
790 € HT / personne

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel:
800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise, responsables et membres des services Ressources Humaines, référents handicap, membres CSE et CSSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de travail)

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et les enjeux pour l'entreprise
- Connaître les acteurs autour du handicap
- Construire une politique handicap durable
- Maîtriser les outils d'accompagnement des collaborateurs

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

DÉFINITION ET CONTEXTE

- Cadre législatif et réglementaire
- Entreprises concernées
- Obligations de l'entreprise

CALCUL DE LA CONTRIBUTION

- Modalités de calcul
- Déductions possibles
- Ecrêtements

DÉCLARATIONS

- Mensuelles
- Annuelles



Construire et optimiser votre politique handicap

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX 2024

Présentiel / Distanciel:
790 € HT / personne

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel:
800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

SOUS-TRAITANCE

- Milieu protégé et adapté

ENJEUX POUR L'EMPLOYEUR ET LA SOCIÉTÉ

- Différents types de handicap et bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé
- Acteurs internes et externes

DÉFINIR UNE POLITIQUE HANDICAP

- Effectuer un diagnostic et analyser sa DOETH
- Communiquer et sensibiliser les collaborateurs
- Accompagner les managers
- Recenser les collaborateurs, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH
- Dispositifs et aides financières
- Elaborer une politique handicap
- Négocier un accord

ACCOMPAGNEMENT DANS LA CARRIÈRE

- Enjeux et nécessité d'être proactif
- Développement des compétences et formation
- Adaptations au poste de travail

RECRUTER ET INTÉGRER

- Enjeux et freins
- Préparer l'arrivée d'un collaborateur ayant un handicap et favoriser son intégration

